

Feuille de route académique des parcours EMILE et ELYSEE 2020

Le parcours d'enseignement en langues vivantes EMILE (enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère) fonctionne selon des principes communs, mais qui offrent des variantes territoriales à accompagner et valoriser.

Cette feuille de route a comme objectif la mise en œuvre d'une politique maîtrisée et harmonisée en s'appuyant sur l'expérience dans les différents parcours.

Tous les départements sont engagés, certains ont déjà un parcours ininterrompu de l'école maternelle et/ou élémentaire jusqu'au lycée. Pour l'heure, trois langues sont concernées (anglais, allemand, italien), l'espagnol est en cours d'étude dans la Drôme. Le dispositif Elysée 2020 est régi en maternelle en allemand selon les principes EMILE à partir de l'école élémentaire.

Objectifs :

➤ Consolidation de l'existant :

- Par l'augmentation du nombre d'écoles EMILE qui alimentent un même collège
- Par l'augmentation de la quotité horaire d'enseignement en langue vivante pour tendre vers des établissements bilingues (50%) comme indiqué dans le point 9 du plan national LVE.
- Par une poursuite de parcours EMILE dans la voie professionnelle.

➤ Pour la mise en place d'un nouveau dispositif :

Conditions de réussite dans le choix du parcours à venir

- Instauration d'un comité de pilotage départemental inter catégoriel impliquant l'ensemble des acteurs.
- Réflexion à N-1 ou N-2 sur l'implantation des nouvelles ouvertures en partenariat avec l'ensemble des acteurs du premier et du second degré et de leurs interlocuteurs traditionnels. Déploiement dans le cadre d'une équité territoriale (territoires isolés, ruraux ou défavorisés).
- L'étude de tout nouveau projet devrait être conditionnée
 - ✓ par l'assurance de la continuité du parcours de l'école maternelle/primaire au collège et au lycée.
 - ✓ par l'implication de deux écoles EMILE alimentant le collège du secteur.
- Identification d'au moins deux disciplines non linguistiques (DNL) à l'entrée en 6^{ème}.
- Recours à un fléchage des postes et déploiement à moyens constants (postes).

Conditions de réussite dans le choix et l'accompagnement des professeurs

- Repérer les professeurs ayant les compétences en langues (B2+/C1) et les accompagner dans l'obtention de la certification complémentaire en langue dans les trois ans suivant leur prise de poste. Elle est ouverte au premier degré depuis la session 2020.

- Favoriser l'expérience à l'international.
- Encourager les professeurs à participer à des stages à l'étranger (Erasmus, Jules Verne Codofil...)
- Encourager les professeurs à s'approprier les plateformes d'échanges virtuels (EP-Twinning, Tele-Tandem...).
- Mutualiser et utiliser les ressources académiques et nationales (*Vademecum enseigner en langues vivantes* et *guide pour l'enseignement des langues vivantes*).
- Accompagner des professeurs des premier et second degrés sous différents formats (animation pédagogique, stages inter catégoriels...).
- Valoriser l'enseignement **en** langue vivante lors des PPCR.
- Favoriser l'implantation d'un assistant de langue.

Conditions de réussite dans le suivi de la cohorte

- Faciliter l'intégration d'élèves nouveaux au fil du parcours après étude du dossier scolaire à l'exclusion de toute autre forme de recrutement.
- Suivi administratif de cohorte par un module élémentaire de formation (MEF).

Les instances dans l'académie

1 - Groupe académique de pilotage : (1 réunion annuelle)

Instance consultative permettant à la Rectrice d'avoir une vision stratégique du déploiement des parcours EMILE et de proposer des régulations si nécessaire.

Composition :

Le DASEN responsable du dossier LVE ou son représentant, les référents académiques 1^{er} et 2nd degrés, un IA-IPR de chaque langue enseignée, l'IEN en charge des langues de chacun des départements, un CPD LVE, le DAREIC et les responsables de la FTLV, des universitaires, des représentants DAN et CARDIE, des parents d'élèves.

Objectifs de travail :

- Procéder à l'état des lieux du déploiement du parcours EMILE dans l'académie
- Suivre les objectifs énoncés ci-dessus
- Faire le bilan à N+3 et proposer des perspectives

2 - Comité scientifique : (2 réunions annuelles)

Instance de reconnaissance scientifique

Composition : Enseignants-chercheurs (université, INSPE), IEN LVE, CPD LVE, IA-IPR LVE, DAREIC, FTLV, CARDIE

Objectifs de travail :

- Valoriser l'expérience professionnelle en LVE par les Open badge.
- Installer la réflexion sur les pratiques pédagogiques propres à l'enseignement bilingue à l'université et à l'INSPE

- Faciliter les observations de terrain par les enseignants-chercheurs et leurs étudiants (stages, écrits réflexifs, mémoires de Master, thèses, articles, etc.)
- Elaborer des conventions de partenariat avec des universités de l'académie et des universités étrangères (Canada, Italie, ...) pour l'accueil d'étudiants étrangers se destinant à l'enseignement (observation, prise en main de la classe, ...)
- Expérimenter des modules de formation « Enseigner dans une école type EMILE » par l'INSPE (Master 2)
- Proposer une reconnaissance universitaire sous forme d'ECTS ou accès à un DU sur l'enseignement bilingue en partenariat avec une université hors académie.
- Mettre en place une évaluation longitudinale des parcours EMILE avec une équipe de recherche.

3 - Comité départemental de pilotage et de suivi : (3 réunions annuelles)

Instance de décision stratégique dans un département

Composition :

Groupe inter catégoriel : Adjoint au DASEN, IEN en charge du chantier LVE/bilinguisme, IEN des circonscriptions concernées, IA/IPR des langues concernées, représentant INSPE, DAREIC, chefs d'établissement des collèges et lycées impliqués, conseillère pédagogique départementale LVE/bilinguisme, directeurs des écoles concernées.

Objectifs de travail :

- Proposer au DASEN l'état des lieux des parcours EMILE
- Exposer l'avancement des projets
- Préconiser les extensions éventuelles

L'étude de faisabilité d'un nouveau parcours EMILE devrait tenir compte des points suivants :

- La place et rôle d'un parcours EMILE/ELYSEE 2020 dans une école maternelle ou élémentaire.
- Le public d'élèves fréquentant le parcours EMILE/ELYSEE 2020.
- Les modalités d'évaluation des élèves en dehors des évaluations nationales.
- Le choix de l'organisation et le pourcentage initial de l'exposition à la langue.
- Les possibilités des ressources humaines : une identification des enseignants en formation initiale, intéressés par les parcours EMILE
- La carte scolaire : un fléchage des postes en français ainsi qu'en langue vivante dans le 1er degré (y compris les directeurs des écoles et les remplaçants qui exercent en EMILE)
- La valorisation du parcours EMILE par une labellisation (EUROSCOL, ...).